



ArcelorMittal

Politique de sécurité

Brève description

La politique de sécurité couvre tous les aspects de la protection contre la malveillance ciblant les opérations ArcelorMittal.

Scope

Pertinent pour toutes les filiales d'ArcelorMittal et les sociétés associées dans lesquelles ArcelorMittal employés la sécurité et les informations exclusives sont en jeu.

Brève description:

La politique de sécurité couvre tous les aspects de la protection contre la malveillance ciblant les opérations ArcelorMittal.

Scope:

Pertinent pour toutes les filiales d’ArcelorMittal et les sociétés associées dans lesquelles ArcelorMittal employés la sécurité et les informations exclusives sont en jeu.

Protection des employés, des informations exclusives et des actifs physiques à tout moment, n’importe où, en utilisant tout moyen légal

1. Objectif

La politique de sécurité couvre tous les aspects de la protection contre la malveillance ciblant les opérations ArcelorMittal. Pour ce faire, la direction de la sécurité a un rôle fonctionnel et aide les unités opérationnelles à :

- Protéger les employés, qui est la priorité absolue;
- Protéger l’information en étroite coordination avec la gestion de la sécurité du système de TI;
- Soutenir l’intégrité des actifs physiques, y compris la chaîne d’approvisionnement étendue tant que la société est responsable du transport et de la livraison des produits et services.

2. Responsabilités

Les opérations de sécurité dépendent de la participation, de l’engagement et de la responsabilité de chaque employé. Chaque line manager est responsable des aspects de sécurité de ses activités commerciales. L’organisation de la sécurité et les ressources allouées au sein de chaque unité commerciale doivent refléter cet engagement. Dans son rôle fonctionnel, la gestion de la sécurité au niveau de l’entreprise et de la BU / région définit un cadre pour les procédures et les instructions opérationnelles, agit en tant que consultant et auditeur de sécurité, offre un soutien technique et offre un soutien à tous les niveaux de la gestion de groupe en cas de crise ou d’incident de sécurité grave.

3. Principes

Les principes de base ci-dessous fournissent la base par laquelle ArcelorMittal façonne la direction et la conduite de la sécurité:

1. **Respect de la législation nationale et internationale:** Les politiques, procédures et instructions opérationnelles en matière de sécurité sont appliquées conformément aux lois et règlements internationaux et nationaux, compte tenu des normes internationales, en particulier des principes pertinents des Nations Unies.

2. **Prévention - première priorité:** La préparation est essentielle pour atténuer les incidents rapidement et efficacement. Des plans d’intervention sont élaborés et mis à l’essai pour faire face aux risques évalués et assurer la continuité des activités. L’analyse des menaces et l’évaluation des risques doivent être effectuées de façon continue.

3. **Amélioration continue:** Pour maintenir un niveau élevé de normes de sécurité dans nos opérations, les spécialistes de la sécurité (internes ou externalisés) doivent effectuer des inspections, des validations et des vérifications régulières. Tout le personnel de sécurité doit posséder des qualifications professionnelles en matière de gestion de la sécurité, montrer l’exemple et faire de l’intégrité.

4. **Transparence:** Tous les incidents, y compris les infractions et les irrégularités, doivent être signalés et enregistrés. Des mesures correctives devraient être prises et faire l’effet d’un suivi afin d’améliorer le niveau de protection global.

5. **Réponse proportionnelle:** Les forces de sécurité utilisées au sein d’ArcelorMittal sont des gardes non armés. Toutefois, s’il n’existe pas d’autre solution pour gérer correctement la menace, des gardes armés peuvent être utilisés dans le cadre des codes de conduite internationaux, tels que les Principes volontaires pour la sécurité et les droits de l’homme, les pratiques juridiques et les pratiques approuvées par le gouvernement. Les gardes armés doivent être choisis avec soin, formés régulièrement conformément aux normes internationales et étroitement surveillés.

6. **Haut professionnalisme:** Dans la mesure du possible, la gestion de la sécurité (évaluations, audits, gestion et contrôle de la sécurité des sites, etc.) devrait être effectuée à l’interne.

Le recours à des sous-traitants security management doit être l’exception tant que le Groupe dispose en interne des ressources et des capacités pour réaliser des « évaluations des menaces et des risques » de sécurité et assurer la gestion et le contrôle de la sécurité des sites, la gestion de crise, etc...

Le recours à des entrepreneurs pour les opérations de garde doit être systématique tant qu’il semble techniquement adapté à sa mission et rentable.